Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260320-2026032002-DE

Plurien
Sables d'Or les Pins

MAIRIE DE PLURIEN – DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Conseil Municipal du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur BESREST Nicolas, Maire.

Date de convocation : 16 mars 2026
Date d'affichage : 16 mars 2026
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 18
Nombre de membres représentés : 1
Etaient présents : BESREST Nicolas, Maire,
ETIENNE Brigitte, STRUGAREK Jean-Luc, BOURRET Alexandra, ROUXEL Jérôme, DUBOIS Karine, BERTHELOT Jean, LE BOUEDEC Marine, ANDOUARD Emmanuel, CHANTEUX BELLEC Christine, MAGDELAIN Emmanuel, COURCOUX Magali, BIDAUD Julien, LAURENT-MONTOUX Carine, MATHIOT Marina, LEFORT Olivier, POTTIER Chantal, TOUBLANC Jean-Philippe ; formant la majorité des membres en exercice.
Absent : COUILLEAUD Sylvain, représenté par ROUXEL Jérôme
Monsieur ANDOUARD Emmanuel a été élu secrétaire.

DELIBERATION N° 2026-03-20-02 : Détermination du nombre des adjoints

Rapporteur : Nicolas BESREST, Maire

Vu l'article L2122-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :
« Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil municipal ».
Vu l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :
« Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ».

L'effectif légal du conseil municipal de PLURIEN étant de 19, il ne peut y avoir plus de 5 adjoints au maire.

Il est proposé au Conseil municipal :
- De fixer à 4 le nombre des adjoints de la commune de PLURIEN

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

Vote du conseil municipal :
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Nicolas **BESREST**

Le secrétaire de séance,
Emmanuel **ANDOUARD**

MAIRIE DE PLURIEN Côtes d'Armor

Certifié exécutoire par transmission
en Préfecture le 23 mars 2026
Le Maire,
Nicolas BESREST

MAIRIE DE PLURIEN Côtes d'Armor